

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRET DES Gobelets REUTILISABLES

La demande de prêt de gobelets réutilisables doit être adressée en mairie
au minimum 15 jours avant la manifestation.

Intitulé de manifestation

Nom de l'association :

Nom de l'organisateur :

Numéro de téléphone de l'organisateur :

Adresse de l'organisateur :

Lieu de la manifestation :

Date de la manifestation :

Nous vous fournissons les gobelets dans des caisses de rangements hermétiques dans lesquelles, vous trouverez une fiche pratique d'utilisation des gobelets réutilisables et des affiches.

Pensez à compter le nombre de gobelets rendus et complétez la case n° 2

| Type de gobelets | Nombre de gobelets empruntés | Nb de gob. rendus A compléter par le demandeur | 2 – Visa agent | Nb de gobelets manquants Frais 0.50 € par gobelet | Nb de gobelets non correctement nettoyés Frais 0.50 € par gobelet | Somme à payer |
|------------------|------------------------------|--|----------------|--|--|---------------|
| 18cl bleu | | | | | | |
| 18cl violet | | | | | | |
| 25 cl vert | | | | | | |
| 25cl rose | | | | | | |

| | |
|--|--|
| Date souhaitée pour le retrait des gobelets 3 jours avant la manifestation (jour ouvré) | <i>A compléter lors du dépôt de la demande</i> |
| Date de retour des gobelets Maxi 5 jours après la manifestation (jour ouvré) | <i>A compléter lors du dépôt de la demande</i> |

IMPORTANT :

Les gobelets réutilisables doivent impérativement être rendus propres dans leur boîte de rangement.

Afin de faciliter la vérification lors du retour, nous vous demandons de les ranger par couleur et format par pile de 15 pour les gobelets de 25 cl et de 20 pour les gobelets de 18 cl.

CHARTE

Modalités de mise à disposition de gobelets réutilisables par la commune de Vailhauques

- La commune de Vailhauques propose aux associations sportives et culturelles organisatrices d'évènements sur la commune, une mise à disposition gratuite de gobelets réutilisables.
- La prise en charge et le retour des caisses de rangement et des gobelets sont à la charge de l'organisateur et s'effectuent sur rendez vous à l'adresse suivante :

*Mairie
41 Rue de l'Espandidou
34570 vailhauques*

- La prise en charge et le retour des caisses et des gobelets doivent s'effectuer dans le respect des délais mentionnés dans le formulaire de mise à disposition.
- La Mairie facturera à l'organisateur un montant de 0.5€ par gobelets non restitués ou abimés.
- La Mairie facturera à l'organisateur la totalité des gobelets empruntés, si celui-ci ne respecte pas le délai de restitution indiqué dans le formulaire de mise à disposition.
- La Mairie facturera à l'organisateur la somme de 0.5€ par gobelet rendu sale.

L'organisateur s'engage en empruntant les gobelets réutilisables à :

- Impliquer directement les convives en mettant en place le système de consigne.
- Informer les convives qu'il s'agit de gobelets réutilisables et consignés.
- Récupérer la totalité des gobelets à la fin de l'évènement.
- Rendre les gobelets propres en respectant les délais indiqués dans le formulaire.
- Rembourser les gobelets perdus ou cassés (0.5€/ gobelet)
- Payer la somme de 0.5€ par gobelet rendu sale
- Limiter les produits jetables lors de la manifestation.